

ANNEXE

Liste des maladies et ravageurs difficiles à combattre en production biologique et pouvant faire l'objet d'aides individuelles compensatoires en cas de pertes de culture supérieures à 80% selon l'article 22 du règlement :

Cultures	Maladies ou ravageurs
colza	méligèthes + altises
pommes de terre	mildiou
pois protéagineux	pucerons + sitones